



Ville de Lamotte-Beuvron

Affiché le 04/04/2016  
Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2016

## Compte-rendu succinct

L'an deux mille seize, le vingt-neuf du mois de mars, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Lamotte-Beuvron s'est réuni en mairie, sur la convocation en date du vingt-trois mars deux mille seize, de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

### **Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
Mesdames Marie-Ange TURPIN, Danièle ELIET, Elisabeth CORRET (arrivée à 19h30), Marie-Josée BEAUFRÈRE Messieurs Noël SENÉ, Emmanuel VENTEJOU, Didier TARQUIS, Laurent CARNOY (arrivé à 19h10), adjoints,  
Messieurs Jean-Christophe DUPONT, Claude BOURDIN, Stéphane DUFRAINE, Conseillers délégués,  
Mesdames Claudine BUZON, Geneviève HÉLIE, Béatrice ROUX, Lysiane RYCHTER, Messieurs Jacky DESAINTLOUP, Philippe FLEURY, Thibaut VUILLEMEY, conseillers municipaux.

### **Sont absents excusés :**

M. Laurent CARNOY	Donne procuration, jusqu'à son arrivée à 19h10, à	M <sup>me</sup> Marie-Ange TURPIN
M <sup>me</sup> Elisabeth CORRET	Donne procuration, jusqu'à son arrivée à 19h30, à	M <sup>me</sup> Danièle ELIET
M <sup>me</sup> Laurence LEDUC	Donne procuration à	M. Pascal BIOULAC
M <sup>me</sup> Ludivine TINERT	Donne procuration à	M. Emmanuel VENTEJOU

### **Sont absents :**

MM. Fabrice GUILLIER, Laurent LEGUAY, Franck LORIION, Fabrice RONCE.

### **Assistaient également à la réunion :**

M<sup>me</sup> Raphaëlle MORIZOT, Directrice générale des services,  
M<sup>me</sup> Sylvie BOUQUE, Chef du pôle Accueil à la population,  
M. Nicolas JAMET, Chef du pôle Ressources,  
M. Franck MAURY, Coordinateur des Services Techniques.

### **QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

## **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Jean-Christophe DUPONT a été élu à l'unanimité comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121 - 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **ORDRE DU JOUR :**

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 février 2016,
- Reprises anticipées des résultats 2015 : budgets principal et annexes,
- Budgets primitifs principal et annexes 2016,
- Taux de fiscalité directe locale pour 2016,
- Attribution de subventions aux associations pour 2016,
- Frais de représentation du Maire pour 2016,
- Modification des redevances d'occupation du domaine public : véhicules et commerces ambulants,
- Création d'emplois,
- Approbation de la convention de partenariat pour la promotion du rosier « sœurs Tatin »,
- Déclassement et cession de la parcelle rue des Trembles/rue des Pins,
- Cession des parcelles AR 96, AR 83 et AL 269,
- Modification simplifiée n° 2 du PLU : conditions de mise à disposition du dossier au public,
- Approbation de la convention de gestion des abords du canal de la Sauldre avec le SEPCS,
- Approbation de la convention de jumelage Lamotte-Paris (Kentucky-USA),
- Informations et décisions du Maire.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FÉVRIER 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 29 février 2016.

## **2016-03-01 : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2015 : BUDGET PRINCIPAL**

A l'invitation de monsieur le Maire, Madame ELIET, adjointe en charge des finances, explique que, conformément à l'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats du budget sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à la clôture des comptes, avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

La reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2015 en tenant compte des restes à réaliser.
- Le solde disponible peut, dès lors, être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le Conseil municipal inscrit également au budget primitif 2016 la prévision d'affectation.

Le besoin d'investissement, ou le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et affectés.

*Présentation synthétique des résultats anticipés de l'exercice 2015*

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu en 2015</b>	<b>Réalisé en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016 Pour mémoire</b>	<b>Excédent reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A) + (B)</b>
Dépenses	7 076 974 €	4 584 509,88 €		-	4 584 509,88 €
Recettes	7 076 974 €	5 283 423,10 €		2 002 405,34 €	7 285 828,44 €
<b>Excédent</b>	-	698 913,22 €		2 002 405,34 €	<b>2 701 318,56 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Prévus en 2015</b>	<b>Réalisés en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016</b>	<b>Déficit reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A) + (B) + Restes à Réaliser</b>
Dépenses	3 593 483 €	1 380 181,54 €	1 137 142,06 €	222 174 €	2 739 497,60 €
Recettes	3 593 483 €	852 227,89 €	581 038,70 €		1 433 266,59 €
<b>Déficit</b>	-	527 953,65 €	556 103,36 €	222 174 €	<b>1 306 231,01 €</b>

On constate au résultat :

- Un excédent de **2 701 318,56 €** en section de fonctionnement,
- Un besoin de financement de **1 306 231,01 €** en section d'investissement.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- compte 1068 (excédent capitalisé en section d'investissement) : **1 306 231,01 €**
- compte 002 (résultat reporté en section de fonctionnement) : **1 395 087,55 €**
- compte 001 (déficit d'investissement reporté) : **750 127,65 €**

*Arrivée de Laurent CARNOY.*

## **2016-03-02 : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2015 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame ELIET présente les résultats anticipés de l'exercice 2015 pour le budget annexe assainissement :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu en 2015</b>	<b>Réalisé en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016</b>	<b>Excédent reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A) + (B)</b>
Dépenses	340 324 €	117 327,79 €			117 327,79 €
Recettes	418 175 €	166 553,31 €		155 273,46 €	321 826,77 €
<b>Excédent</b>		49 225,52 €		155 273,46 €	<b>204 498,98 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Prévus en 2015</b>	<b>Réalisés en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016</b>	<b>Excédent reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A) + (B)</b>
Dépenses	418 175 €	41 907,80 €			41 907,80 €
Recettes	418 175 €	154 009,05 €		163 410,23 €	317 419,28 €
<b>Excédent</b>		112 101,25 €		163 410,23 €	<b>275 511,48 €</b>

On constate un résultat global excédentaire de :

- **204 498,98 €** en section de fonctionnement,
- **275 511,48 €** en section d'investissement.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Compte 002 (résultat reporté en section de fonctionnement) : **204 498,98 €**
- Compte 001 (résultat reporté en section d'investissement) : **275 511,48 €**

## **2016-03-03 : REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2015 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Madame ELIET dresse une présentation synthétique des résultats anticipés de l'exercice 2015 pour le budget annexe de l'eau potable :

<b>Fonctionnement</b>	<b>Prévu en 2015</b>	<b>Réalisé en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016</b>	<b>Excédent reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A)+ (B)</b>
Dépenses	340 324 €	117 327,79 €			117 327,79 €
Recettes	418 175 €	166 553,31 €		155 273,46 €	321 826,77 €
<b>Excédent</b>		49 225,52 €		155 273,46 €	<b>204 498,98 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>Prévus en 2015</b>	<b>Réalisés en 2015 (A)</b>	<b>Restes à réaliser reportés sur 2016</b>	<b>Excédent reporté 2014 (B)</b>	<b>Résultats 2015 (A)+ (B)</b>
Dépenses	418 175 €	41 907,80 €			41 907,80 €
Recettes	418 175 €	154 009,05 €		163 410,23 €	317 419,28 €
<b>Excédent</b>		112 101,25 €		163 410,23 €	<b>275 511,48 €</b>

On constate un résultat global excédentaire de :

- **641 801,43 €** en section de fonctionnement.
- **131 285,30 €** en section d'investissement.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

- Compte 002 (résultat reporté en section de fonctionnement) : **641 801,43 €**
- Compte 001 (résultat reporté en section d'investissement) : **131 285,30 €**

*Arrivée d'Elisabeth CORRET.*

## **2016-03-04 : BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET PRINCIPAL**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame ELIET, adjointe en charge des finances, présente le projet de budget 2016 qui s'équilibre à plus de 10,25 millions d'euros sans recours à l'emprunt et en maintenant les taux de fiscalité locale.

L'équilibre général du budget 2016 proposé s'élève en investissement à **3 805 191 €** et en fonctionnement à **6 452 138 €** pour un total de **10 257 329 €**.

Le budget proposé est le suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRES	LIBELLÉS	VOTES
Dépenses de fonctionnement		
011	Charges de gestion générale	1 299 718
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 495 550
022	Dépenses imprévues	313 467
023	Virement à la section d'investissement	1 398 420
65	Autres charges de gestion courante	647 663
66	Charges financières	60 770
67	Charges exceptionnelles	27 050
68	Dotations aux provisions	9 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 500
014	Atténuations de produits	9 000
	<b>TOTAL</b>	<b>6 452 138</b>
Recettes de fonctionnement		
002	Excédent reporté	1 395 088
013	Atténuation de charges	110 000
70	Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises	378 329
73	Impôts et taxes	3 095 690
74	Dotations et participations	1 318 551
75	Produits divers de gestion courante	113 980
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	40 500
	<b>TOTAL</b>	<b>6 452 138</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRES OPERATIONS	LIBELLÉS	VOTES
Dépenses d'investissement		
001	Déficit reporté	750 128
020	Dépenses imprévues	134 611
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
16	Remboursement emprunts et dettes assimilées	132 800
20	Immobilisations incorporelles	200
23	Immobilisations en cours	
	<b>Opérations :</b>	<b>2 787 452</b>
300	<i>Eclairage public</i>	<i>107 135</i>
303	<i>Mairie</i>	<i>65 729</i>
304	<i>Immeubles communaux</i>	<i>112 835</i>
305	<i>Acquisition terrains</i>	<i>5 814</i>
307	<i>Ecoles</i>	<i>152 538</i>
308	<i>Voirie</i>	<i>263 112</i>
309	<i>Acquisition de véhicules</i>	<i>65 500</i>
313	<i>Gymnases</i>	<i>100 308</i>
316	<i>Cinéma</i>	<i>12 063</i>
317	<i>Travaux du stade</i>	<i>28 800</i>

326	Restaurant scolaire	1 521
328	Halte-Garderie	4 050
337	Services techniques	415 114
338	Centre accueil loisirs	57 493
340	Centre-Ville - La Poste	32 031
342	Bassin du Canal - Acquisition	10 000
344	Place des Faisanderies	940 820
346	Eglise	5 000
349	Salle des fêtes	186 000
351	Installation d'un système de Vidéo protection	1 166
355	Aménagement des espaces publics de la Gare	149 440
356	Aménagement d'un Drive Agricole	983
357	Construction gendarmerie	70 000
	<b>TOTAL</b>	<b>3 805 191</b>
Recettes d'investissement		
001	Excédent reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 398 420
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000
10	Dotations, fonds divers	1 526 232
dont 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 306 232
13	Subventions d'investissement	627 239
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000
27	Autres immobilisations financières	800
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 500
	<b>TOTAL</b>	<b>3 805 191</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif communal pour l'exercice 2016 ainsi arrêté.

### **2016-03-05 : BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Madame ELIET présente le projet de budget annexe de l'assainissement pour 2016 :

Le budget proposé s'élève à **369 598 €** en fonctionnement et **672 813 €** en investissement pour un total de **1 042 411 €**.

Le budget proposé est le suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRES	LIBELLÉS	VOTES
Dépenses de fonctionnement		
011	Charges de gestion générale	50 000
023	Virement à la section d'investissement	226 302
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000
66	Charges financières	8 796
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	3 500
	<b>TOTAL</b>	<b>369 598</b>
Recettes de fonctionnement		
002	Excédent reporté	204 498
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500
70	Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises	160 000
75	Produits divers de gestion courante	3 600
	<b>TOTAL</b>	<b>369 598</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRES OPERATIONS	LIBELLÉS	VOTES
Dépenses d'investissement		
001	Déficit reporté	
020	Dépenses imprévues	40 313
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500
16	Remboursement emprunts et dettes assimilées	13 000
20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours	
	<b>Opérations :</b>	<b>618 000</b>
106	<i>Travaux de canalisations</i>	<i>571 000</i>
107	<i>Travaux impasse privée E. Morin</i>	<i>47 000</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>672 813</b>
Recettes d'investissement		
001	Excédent reporté	275 511
021	Virement de la section de fonctionnement	226 302
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 000
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
27	Autres immobilisations financières	90 000
	<b>TOTAL</b>	<b>672 813</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif annexe assainissement pour l'exercice 2016 ainsi arrêté.



**2016-03-06 : BUDGET PRIMITIF 2016 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

Madame ELIET présente le projet de budget annexe de l'eau potable pour 2016 :

Le budget proposé s'élève à **898 411 €** en fonctionnement et **1 156 346 €** en investissement pour un total de **2 054 757 €**.

Le budget proposé est le suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>VOTES</b>
Dépenses de fonctionnement		
011	Charges de gestion générale	15 500
023	Virement à la section d'investissement	811 061
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000
66	Charges financières	9 850
67	Charges exceptionnelles	500
022	Dépenses imprévues	1 500
	<b>TOTAL</b>	<b>898 411</b>
Recettes de fonctionnement		
002	Excédent reporté	641 801
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 610
70	Ventes, produits fabriqués, prestations de services, marchandises	250 000
75	Produits divers de gestion courante	5 000
	<b>TOTAL</b>	<b>898 411</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

<b>CHAPITRES OPERATIONS</b>	<b>LIBELLÉS</b>	<b>VOTES</b>
Dépenses d'investissement		
001	Déficit reporté	
020	Dépenses imprévues	43 692
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 610
16	Remboursement emprunts et dettes assimilées	15 000
20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours	
	<b>Opérations :</b>	<b>1 096 044</b>
103	<i>Château des Mahaudières</i>	<i>887 044</i>
104	<i>Travaux de canalisations</i>	<i>154 000</i>
105	<i>Travaux place des Faisanderies</i>	<i>55 000</i>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 156 346</b>
Recettes d'investissement		
001	Excédent reporté	131 285
021	Virement de la section de fonctionnement	811 061
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 000
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
27	Autres immobilisations financières	154 000
	<b>TOTAL</b>	<b>1 156 346</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif annexe de l'eau potable pour l'exercice 2016 ainsi arrêté.

### **2016-03-07 : TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2016**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux 2014, à savoir :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2015</b>
Taxe d'habitation	19,95 %
Foncier Bâti	25,84 %
Foncier non bâti	58,40 %

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les taux de fiscalité locale ainsi arrêtés.

### **2016-03-08 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016**

Du fait de leur implication au sein d'associations, Madame Marie-Ange TURPIN pour l'association « Comice Agricole » et Monsieur Jean-Christophe DUPONT pour l'ASL « Tennis», ne prennent pas part au vote et quittent la salle.

Monsieur le Maire propose pour 2016 un montant de subventions à hauteur de **134 228 €**, réparties de la manière suivante :

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016</b>	
<b>Associations</b>	<b>Montant proposé</b>
<b>CULTURE-PATRIMOINE</b>	<b>65 850 €</b>
Maison des animations	39 500 €
Cinéma (MDA)	16 850 €
Comité des fêtes	4 000 €
Union Musicale	3 000 €
Les Ambassadeurs de la Tarte Tatin	2 500 €
<b>DIVERSES</b>	<b>200 €</b>

Association Vie Libre	200 €
<b>EDUCATION-FORMATION</b>	<b>8 940 €</b>
Coopérative scolaire "Pour les enfants de Péguy"	4 000 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle Emile Morin	2 000 €
Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Rostand	1 000 €
CFA BTP Indre et Loire	140 €
CFA Chambre des Métiers et de l'Artisanat	300 €
APE Lamottoise	1 000 €
Association APEL Saint-Jean Bosco	500 €
<b>PATRIOTIQUES</b>	<b>750 €</b>
A.N.A.C.A.R.- Comité local Sologne Vallée du Cher	150 €
Fédération H. Drussy Section Lamotte-Beuvron	150 €
Souvenir Français	150 €
U.N.C A.F.N Section Lamotte-Beuvron	150 €
FNACA Lamotte Nouan	150 €
<b>SPORT</b>	<b>39 674 €</b>
Association sportive Collège Jean Rostand	500 €
ASL Badminton	3 000 €
ASL Football Lamotte/Nouan	7 000 €
ASL Gymnastique volontaire	400 €
ASL Judo	8 000 €
ASL Pétanque	1 600 €
ASL Rugby	9 000 €
ASL Tennis	2 500 €
ASL Tir à l'Arc	1 800 €
Lamotte Basket Association	3 000 €
Tour de Loir-et-Cher	574 €
Fun Running Dog	1 000 €
La Gaule	500 €
Moto club Lamottois MCL 41	800 €

<b>HUMANITAIRE SOLIDARITE</b>	<b>3 820 €</b>
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Club de l'amitié	500 €
Maison Familiale et Rurale d'Aubigny sur Nère	70 €
Restaurant du Cœur	500 €
Les Amis de la Campagnarde	500 €
Secours catholique	250 €
SOS Paspanga	500 €
Secours Populaire Français	500 €
<b>AUTRES SUBVENTIONS</b>	<b>14 994 €</b>
PACT 2016	12 050 €
Comice Agricole	1 000 €
ASL Judo (NAP)	1 944 €
<b>TOTAUX</b>	<b>134 228 €</b>

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution de subventions telles que présentées ci-dessus, et **DIT** que le versement de la subvention sera effectué en une fois au vu de la présente délibération, sauf pour :

- L'ASL Football Lamotte/Nouan, l'ASL Judo, l'ASL Rugby, la Maison des Animations et le Cinéma : versement en deux fois,
- Le PACT 2016 : versement selon les termes de la convention signée avec la Région.

### **2016-03-09 : FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR 2016**

Monsieur le Maire, concerné par la présente délibération, ne prend pas part au vote et invite Marie-Ange TURPIN, 1<sup>ère</sup> adjointe, à présenter le sujet.

Madame TURPIN explique que les indemnités pour frais de représentation ne sont pas un droit, mais une simple possibilité. Elles ont pour objet de couvrir des dépenses supportées par le Maire dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Elles sont accordées par le Conseil municipal et seul le Maire peut en bénéficier.

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à Monsieur le Maire une indemnité de frais de représentation de **6000 €** pour l'exercice 2016, et **DIT** que le versement de l'indemnité sera effectué en une fois au vu de la présente délibération.

### **2016-03-10 : MODIFICATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : VÉHICULES ET COMMERCE AMBULANTS**

Monsieur le Maire invite Noël SENÉ, 2<sup>ème</sup> adjoint, à présenter le sujet.

Il est proposé de modifier les tarifs existants pour les commerçants qui exercent hors du marché hebdomadaire, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2016, selon la grille suivante :

<b>HORS MARCHÉ HEBDOMADAIRE</b>	<b>TARIF EXISTANT</b> (délibération du 20 juin 2015)	<b>NOUVEAU TARIF</b>	<b>UNITÉ / DURÉE</b>
Commerce ambulant régulier	10,50 €	<b>14 €</b>	Par véhicule et par jour, incluant la fourniture d'électricité
Commerce ambulant occasionnel - lors d'un évènement particulier	16,50 €	<b>20 €</b>	Par véhicule et par jour, incluant la fourniture d'électricité
Camion d'outillage	100 €	<b>150 €</b> (forfait sans proratisation)	Par véhicule et par jour, incluant la fourniture d'électricité

La Commission Finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les montants de redevances d'occupation du domaine public dues par les véhicules, camions et commerces ambulants exerçant hors du marché hebdomadaire, telles que présentées et applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

### **2016-03-11 : CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS / CRÉATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire invite Emmanuel VENTEJOU, adjoint en charge des affaires générales, du développement économique et de l'emploi, à présenter le sujet.

Monsieur VENTEJOU explique qu'afin de permettre des avancements de grade pour les agents, le Conseil municipal est appelé à modifier le tableau des effectifs et à créer les emplois permanents suivants, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :

- 1 emploi de rédacteur (service accueil),
- 1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (service affaires scolaires),
- 1 emploi de garde-champêtre chef.

Le Conseil Municipal est, en outre, invité à approuver la création d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet, au 1<sup>er</sup> avril 2016, pour permettre le détachement et l'entrée en formation initiale d'un agent occupant les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **CRÉE** les emplois permanents précités, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, et **MET À JOUR** le tableau des effectifs de la collectivité.

### **2016-03-12 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR**

Monsieur VENTEJOU rappelle que Le dispositif « emplois d'avenir » a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Il est envisagé de créer un emploi d'avenir à temps plein et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 au service technique (espaces verts).

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de créer 1 poste à temps complet dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, au service technique (espaces verts), et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre et à signer l'ensemble des démarches et documents nécessaires pour ce recrutement.

### **2016-03-13 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DU ROSIER « SŒURS TATIN »**

A l'invitation de Monsieur le Maire, Marie-Ange TURPIN explique qu'une convention avec la SARL BIOTOPE 45 doit être approuvée. Cette convention vise à concéder à Biotope 45 à titre exclusif l'exploitation de la marque « rosier Sœurs Tatin » déposée par la commune, et à la promouvoir dans son réseau commercial. Biotope 45 est donc chargé du contrôle et de la diffusion du rosier Sœurs Tatin.

Biotope 45 s'engage à faire état du soutien de la Ville dans toutes publications ou sur tout support de communication et à apposer le logo de la Ville sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet.

En collaboration avec l'association des Ambassadeurs de la Tarte Tatin, la ville s'engage à :

- organiser une manifestation au cours de laquelle le rosier «Sœurs Tatin» sera baptisé,
- médiatiser l'événement,
- planter des rosiers dans la ville.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa date de signature.

La Commission Affaires Générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONCÈDE** à la SARL BIOTOPE 45 et à titre exclusif l'exploitation de la marque « rosier Sœurs Tatin » déposée par la Commune,
- **AUTORISE** la SARL BIOTOPE 45 à promouvoir cette marque dans son réseau commercial,
- **APPROUVE** la convention avec la SARL BIOTOPE 45,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

### **2016-03-14 : DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE RUE DES TREMBLES/RUE DES PINS**

Monsieur le Maire invite Laurent CARNOY, adjoint en charge de l'urbanisme, à présenter le sujet.

Celui-ci explique que la commune souhaite mettre en vente la parcelle sise rue des Trembles/rue des Pins. Le terrain se situe en zone UBa du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

La parcelle est intégrée au domaine public de la commune et ne peut donc pas faire l'objet d'une cession en raison des principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des biens relevant du domaine public.

La parcelle n'est pas affectée à un service public, ni à un usage direct du public, elle peut donc faire l'objet d'un déclassement et une cession sera ensuite possible.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** que le bien n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public,
- **VALIDE** le déclassement du bien,
- **INCORPORE** la parcelle dans le domaine privé de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette opération.

### **2016-03-15 : CESSION DE LA PARCELLE RUE DES TREMBLES/RUE DES PINS**

Monsieur CARNOY précise que le service France Domaine a été saisi le 13 janvier 2016 et a rendu son avis le 27 janvier 2016.

Il est proposé de fixer le montant de la transaction à 30 €/m<sup>2</sup>.

La parcelle d'une surface de 1 720m<sup>2</sup> environ sera vendue en un seul lot. Un document d'arpentage devra être réalisé à la charge de la commune.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le prix de vente de la parcelle à 30 € / m<sup>2</sup> dans les conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les actes afférents à cette vente, les frais d'acte notarié étant à la charge du futur acquéreur.

### **2016-03-16 : CESSION DES PARCELLES AR 96 ET AR 83, SITUÉES A SAINT MAURICE SUD**

Monsieur CARNOY explique que la commune souhaite mettre en vente les parcelles sises rue Lecouteux/avenue Napoléon III, cadastrées AR 96 et AR 83, d'une surface respective de 10 843m<sup>2</sup> et 388m<sup>2</sup>. Les terrains se situent en zone 1AU1 du règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Suite à la délibération du Conseil municipal n°2015/06/10-B en date du 14 décembre 2015, une partie de la parcelle AR 96 fera l'objet d'un échange, réduisant sa surface de 370 m<sup>2</sup>.

Lesdites parcelles sont intégrées au domaine privé de la commune et peuvent donc être vendues librement par la collectivité.

Le service des Domaines a été saisi le 02 décembre 2015 et le 11 mars 2016 et a rendu ses avis les 27 janvier 2016 et le 15 mars 2016.

Il est proposé de fixer le montant de la transaction à 30 €/m<sup>2</sup>.

Les parcelles pourront faire l'objet d'une division cadastrale préalablement à la vente.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le prix de vente des parcelles AR 96 et AR 83 à 30 € / m<sup>2</sup> et les conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente, les frais d'acte notarié étant à la charge des futurs acquéreurs.



## **2016-03-17 : CESSION DE LA PARCELLE AL 269, SITUEE RUE GAUGIRAN**

Monsieur CARNOY explique que la commune souhaite mettre en vente la parcelle sise rue Ernest Gaugiran, cadastrée AL 269, d'une surface de 1 570m<sup>2</sup>. Le terrain se situe en zone UBa du Plan Local d'Urbanisme. La parcelle était utilisée par les services techniques pour entreposer des matériaux. La parcelle est intégrée au domaine privé de la commune et peut donc être vendue librement par la collectivité.

Le service des Domaines a été saisi le 16 septembre 2015 et a rendu son avis le 25 septembre 2015.

Il est proposé de fixer le montant de la transaction à 60 €/m<sup>2</sup>. La parcelle pourra faire l'objet d'une division cadastrale préalablement à la vente.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le prix de vente de la parcelle AL 269 à 60 € / m<sup>2</sup> et les conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente, les frais d'acte notarié étant à la charge des futurs acquéreurs.

## **2016-03-18 : MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLU : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC**

Monsieur le Maire invite Claude BOURDIN, Conseiller Délégué, à présenter le sujet.

Ce dernier rappelle que le Conseil municipal a approuvé par délibération n° 2016/01/01 en date du 8 février 2016, les modifications du règlement du Plan Local d'Urbanisme. La procédure de modification simplifiée ne nécessite pas d'enquête publique mais la mise à disposition du dossier au public est obligatoire.

Le projet a été notifié aux Personnes Publiques Associées. Celles-ci disposent de 3 mois pour donner un avis, entre le 9 mars et le 9 juin 2016. Passé ce délai, le projet de modification simplifiée est mis à disposition du public sur une période d'un mois, du 13 juin 2016 au 13 juillet 2016 et devra être notifié au public 8 jours avant.

La mise à disposition s'effectuera dans les locaux de la Mairie, au service urbanisme aux horaires suivants :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00 ;
- jeudi : 9h00/12h00 ;
- samedi : 9h30/12h00.

En cas d'absence de l'agent responsable, les pièces seront disponibles à l'accueil et consultables dans un bureau annexe. Des photocopies pourront être faites aux frais des administrés.

Les observations seront recueillies dans un cahier mis à disposition à cet effet.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACTE** les conditions de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme, dans les conditions décrites ci-dessus

## **2016-03-19 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DES ABORDS DU CANAL DE LA SAULDRE AVEC LE SEPCS**

Monsieur BOURDIN rappelle que le canal de la Sauldre et ses abords appartiennent à l'Etat et la gestion en est confiée à la DDT du Cher. Le Décret du 17 octobre 1995 concède au Syndicat de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre (SEPCS) l'exploitation et la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement du canal.

La commune souhaite pouvoir aménager, entretenir et gérer librement les abords du canal, concernant les parcelles AK 699, AL 101 et AC 69.

L'objectif est de simplifier la gestion et de valoriser l'espace en conférant à la commune une autonomie quant à l'aménagement des lieux.

Par courrier du 27 mai 2015, la commune a formulé une demande, en ce sens, au Président du SEPCS, Monsieur Jean-François CARCAGNO. La demande a été acceptée par délibération des membres du SEPCS, le 24 juin 2015.

La Commission Urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention d'aménagement et d'entretien des parcelles AK 699, AL 101 et AC 69 du domaine public fluvial artificiel du Canal de la Sauldre, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SEPCS et tous les documents afférents.

## **2016-03-20 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE JUMELAGE LAMOTTE-PARIS (KENTUCKY-USA)**

Monsieur le Maire invite Marie-Ange TURPIN à présenter le sujet.

Madame TURPIN rappelle que, suite à un certain nombre de demandes formulées par les écoles ou des associations, des contacts ont été pris avec certains pays.

Une première prise de contact avec la ville américaine de Paris, au Kentucky, a eu lieu l'été dernier. Afin d'officialiser le projet de jumelage avec la commune partenaire, il est nécessaire d'établir une convention composée d'une **charte**, qui sera signée dès validation par les deux parties, et d'un **serment** de jumelage, dont la signature donnera lieu à une cérémonie officielle. Cette charte et ce serment engagent réciproquement les deux collectivités dans un accord de coopération.

A tout moment, une collectivité locale française peut mettre fin au partenariat au moyen d'une délibération du Conseil municipal annulant celle qui portait sur l'officialisation du jumelage.

La Commission Jumelages a émis un avis favorable à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le jumelage avec la ville de Paris (Kentucky – USA),
- **APPROUVE** la convention de jumelage composée d'une charte et d'un serment,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par les délibérations n° 2014/03/02 du 10 avril 2014 et n° 2014/07/22 du 28 novembre 2014.

- **Décision n° 2016-10 du 14 mars 2016** : il a été signé un bail de location pour un appartement de type III, situé 33 avenue Emile Morin, au profit de Madame Lisa PERRICHON. Le bail est de 6 ans à compter du 18 mars 2016, reconductible par voie expresse pour une durée équivalente. Le loyer mensuel est de **387,95 €** et les charges mensuelles s'élèvent à **78,71 €**, soit un total de **466,66 €**.
- **Décision n° 2016-11 du 17 mars** : afin d'informer le plus complètement possible la population sur les événements et manifestations organisés, il a été signé un marché de services avec Radio PLUS FM relatif à la diffusion d'informations municipales, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, pour un montant de **1 919,20 € TTC**.
- **Décision n° 2016-12 du 23 mars** : il a été décidé de solliciter auprès de l'État les subventions suivantes au titre du fonds de soutien à l'investissement pour 2016 :
  - isolation de la toiture du périscolaire : **40 000 €**,
  - rénovation et isolation du gymnase Emile Morin : **92 000 €**,
  - rénovation et isolation de l'école maternelle Emile Morin : **64 000 €**,
  - rénovation du logement de la Poste : **6 400 €**,
  - aménagement de la salle de réunion de la Mairie : **4 000 €**.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h30.

\*\*\*\*\*

Pour extrait conforme à la séance du Conseil Municipal du 29/03/2016.